

Élections municipales 2026

Pour une prise en compte pleine et entière de la logistique urbaine dans la mandature 2026-2032

Propositions du comité de liaison des acteurs publics



A quelques semaines des élections municipales, le comité de liaison des acteurs publics a souhaité apporter sa contribution aux débats en publiant le présent memorandum, à destination des candidats et des futurs élus, sur la nécessité de mieux prendre en compte la logistique urbaine dans les politiques publiques locales.

Pourquoi s'intéresser à la logistique urbaine ?

Derrière « l'art d'acheminer dans les meilleures conditions, les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville », la logistique urbaine permet surtout d'améliorer **la fluidité de la ville** en permettant **le bon fonctionnement des commerces**, l'évacuation des déchets, ou encore **l'avitaillement des différents chantiers**.

C'est une fonction **vitale** au service des commerces, des habitants, des entreprises et des services publics.

La construction d'une **politique de logistique urbaine** est une réponse utile et intelligente au profit d'un **développement équilibré** entre le « e-commerce » et les commerces de proximité nécessaires à la vitalité des cœurs de villes, en veillant à la qualité de l'air, la réduction du bruit et la sécurité des déplacements. Elle donne un avantage pour renforcer **l'attractivité de vos territoires**, la **qualité de vie des habitants** et la **vitalité économique** de votre ville.

Comment s'intéresser à la logistique urbaine ?

La logistique urbaine étant un sujet multidimensionnel, le **programme InTerLUD+** a été conçu pour vous aider à en appréhender les enjeux et problématiques.

Ce programme offre la possibilité de coconstruire une charte avec les représentants des acteurs économiques locaux, en faveur de la logistique urbaine durable et de bénéficier d'un financement partiel pour un ETP dédié à cette thématique.

Coordonné par le Groupement des Autorités Responsables de Transport (**GART**), le CT LUD Acteurs Publics rassemble les entités suivantes : **Régions de France**, **Intercommunalités de France**, **France Urbaine**, l'Association des Maires de France (**AMF**), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (**FNAU**) et, à titre d'invités, **France Logistique**, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (**DGITM**) et 2 représentants du CT LUD acteurs économiques.

Quelles premières actions concrètes mettre en œuvre? Quels bénéfices peuvent-elles apporter ?

La liste des actions ci-dessous est non-exhaustive. Elles ont toutes pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la ville, de participer à la fois à son apaisement et à son dynamisme.

QUOI ?	POURQUOI ?
Créer des espaces de stationnement pour les véhicules de marchandise	Faciliter le bon avitaillement des commerces, Limiter les stationnements dangereux et gênant en double-file, fluidifier le trafic
Etablir une réglementation de voirie harmonisée à l'échelle d'un quartier et d'un bassin de vie	Eviter un usage – et une usure – des voiries par des véhicules non adaptés Faciliter la circulation dans la ville par un jalonnement adapté
Donner des facilités de circulation à des véhicules propres	Participer à l'amélioration de la qualité de l'air Encourager les acteurs économiques à utiliser des véhicules propres
Intégrer la logistique urbaine dans les documents de planification d'urbanisme	Anticiper, en amont, les besoins fonciers pour la logistique, en cohérence avec les autres besoins (logements, activités commerciales et/ou industrielles...) Faciliter la diminution des distances parcourues des véhicules de marchandise sur le territoire

Le succès d'une politique en faveur de la logistique urbaine passe notamment par les étapes suivantes :

- **Nomination d'un élu en charge de cette thématique et d'un référent technique :**

La désignation d'un élu, idéalement au niveau intercommunal, et de son référent technique, permettent une meilleure identification du portage au niveau politique et une coordination transversale du sujet avec l'ensemble des services concernés.

- **Co-construction d'un plan d'action pour le mandat 2026 – 2032, avec l'aide du programme INTERLUD+ :**

La co-construction du plan d'action permet l'identification des différentes actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme sur les différentes problématiques identifiées. Il met en lumière la volonté de la collectivité de trouver des solutions efficaces et pragmatiques.

- **Création d'une communauté d'acteurs en faveur de la logistique urbaine :**

Au-delà des représentants des transporteurs privés, d'autres acteurs, à l'image des commerçants, sont susceptibles de pouvoir aider à construire une communauté intéressée par ce sujet et susceptible de trouver des solutions pour un meilleur fonctionnement du territoire.

Comment se former sur la logistique urbaine ?

Le [site InTerLUD+](#) rassemble l'ensemble des ressources disponibles sur cette thématique.

Le [rapport de la mission logistique urbaine durable 2025](#), remis le 5 février 2026, rédigé par Anne-Marie IDRAC et Anne-Marie JEAN, offre un panorama global et comprend plusieurs propositions à destination des collectivités territoriales.